Trente-huitième Année — N° 359 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

OUBAIX-TOURCOING. . . . TROIS MOIS. . . 13 fr. 50. . . SIX MOIS. . . 26 fr. . . UN AN. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . TROIS MOIS. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 24 DÉCEMBRE 1893

INÉLIGIBILITÉ

Avant la clôture de la session, un député, M. Odilon Barrot, a déposé une proposition de loi qui part évidemment d'un bon sentiment, mais qui paraît d'une bien grande difficulté d'application et qui pourrait ouvrir la porte aux plus graves abus.

L'auteur de ce projet demande qu'on déclare inéligible à toute fonction élective pendant une période de dix années, tout sénateur, député, conseiller général, conseiller d'arrondissement, conseiller municipal, maire ou adjoint, dont l'élection aura été annulée pour cause de dons, promesses d'argent, ou tout acte de corruption quelconque.

A coup sûr, l'idée est très honorable. Moraliser toutes les manifestations du suffrage universel, proscrire et punir toute manœuvre corruptrice, c'est parfait.

Il faudrait n'avoir aucun sentiment d'honnêteté politique et sociale pour ne pas approuver; mais, la peine des actes coupables existe dans la Constitution et il s'agit de savoir s'il est nécessaire d'y donner une autre sanction.

Le Sénat, la Chambre, les conseils élus et, dans certains cas, le conseil d'Etat, sont souverains juges de la moralité d'une élection. Elle est validée ou annulée suivant la gravité des faits qui ont pu la vicier. Faut-il aller au delà et frapper d'incapacité plus ou moins prolongée celui dont on casse l'élection ?

Qui ne voit à quels abus peut aboutir un pareil principe? Les passions, les haines politiques s'en empareront; les partis y trouveront aisément toutes sortes de prétextes pour écarter du Parlement pendant dix années les adversaires dont ils auront intérêt à se débarrasser.

Et puis qui ne sait combien est élastique cette accusation de corruption que les candidats vaincus jettent si facilement à la tête de leurs heureux vainqueurs ?

Qu'est-ce réellement qu'un don corrupteur? Un dîner donné imprudemment à des électeurs influents, une promesse faite à une localité d'appuyer ses réclamations ou de satisfaire ses vœux ne passeront-ils pas, avec un peu de bonne volonté, pour des manœuvres corruptrices ?

Que de motifs on aura d'exagérer les choses et de faire un cas pendable d'une simple peccadille.

En définitive, la Constitution a donné aux Chambres le moyen d'apprécier, de flétrir et de punir les faits de véritable corruption; on peut s'en tenir là, ce semble.

FRANCE ET RUSSIE

L'*Osservatore Romano* publie une correspondance très intéressante de Russie sur les causes de l'entente franco-russe. En voici les conclusions :

« Le but immédiat de cette entente, c'est de sortir de l'isolement et de se prémunir contre la Triple Alliance.

« Il faut ajouter à ce motif extérieur celui de se fortifier mutuellement contre un ennemi intérieur qui menace de bouleverser chacun des deux pays : le nihilisme en Russie, l'anarchisme en France.

« Mais la politique extérieure exigeait surtout cette alliance : la guerre financière que Bismarck essaya de soulever pour tarir les ressources économiques de la Russie, la coalition qu'il essaya de former avec ses alliés et l'Angleterre pour isoler le commerce français et le commerce russe, toutes ces raisons réunies poussaient le Czar à se rapprocher de la France.

« Cependant la situation politique de la France, la forme de son gouvernement, ses tendances révolutionnaires et sectaires faisaient hésiter le Czar et ses conseillers les plus autorisés comment unir un empire essentiellement conservateur à une République souverainement démocratique ?

« Deux faits, bien que d'ordre tout à fait différent, survenus inopinément, firent tomber toutes les hésitations; d'abord, une lettre que la reine d'Angleterre Victoria, aurait envoyée au Czar, et dans laquelle elle prétait à l'Allemagne le projet d'intenter une guerre à la France, pour arrêter des armements gigantesques, puis l'Encyclique de Léon XIII aux catholiques français, dans laquelle il leur conseillait d'accepter loyalement la forme du gouvernement. »

UN DISCOURS DE LÉON XIII

Rome, 23 décembre. — A l'occasion des fêtes de Noël, le Souverain Pontife a reçu aujourd'hui le Sacré Collège. Le cardinal doyen a rappelé le succès des fêtes jubilaires et remercié le Saint-Père de sa persévérance à promouvoir tout particulièrement la dévotion du saint Rosaire de Marie. Il a souhaité au Pape une longue vie et le bonheur de pouvoir rendre la paix au monde.

Léon XIII, dont la mine était excellente, a prononcé, d'une voix forte et fraîche, un admirable discours. Il a rappelé les grands et signalés bienfaits qu'il a reçus de l'ineffable Providence. C'est, a-t-il dit, la main du Seigneur qui lui conserve la santé dans un âge aussi avancé ; c'est Dieu qui lui a donné la consolation de voir s'accroître parmi des peuples divers le respect et le dévouement envers le Siège Apostolique. C'est Dieu enfin qui le soutient au milieu des sollicitudes d'un ministère qui, même à une époque moins difficile, serait encore bien pesant.

Le Pape accepte de grand cœur, dit-il, le souhait de pouvoir, comme plusieurs de ses prédécesseurs, apporter la paix à l'Europe et au monde. Le caractère même de son ministère fait, en effet, du Souverain Pontife, le zélateur autorisé de la paix qui est fille de la justice, puisque cette justice vit de la foi.

Le souverain sacerdoce chrétien est le gardien incorruptible de la foi, c'est lui qui revendique toute justice, son apostolat assure donc la paix par sa nature même.

Donnez à cet apostolat un libre accès, laissez la parole de l'Eglise pénétrer librement dans la conscience de l'individu et dans l'intérieur des familles : vous verrez aussitôt refleurir l'ordre et la tranquillité qui sont le besoin suprême des peuples.

La cause des maux actuels, c'est que les croyances religieuses sont affaiblies, que le monde s'est éloigné de Dieu. Quand l'homme orgueilleux dédaigne de regarder le ciel, la charité qui unit fait place à l'égoïsme qui divise; de là, proviennent des discordes, des rivalités, des ambitions effrénées qui troublent toute la société.

Les nations, qui ont un besoin instinctif de la paix, la recherchent anxieusement; mais la véritable paix n'existe point pour elles; car elles ont trop oublié celui qui peut seul la donner.

Il faut espérer toutefois que les jours tranquilles reviendront, car Jésus-Christ ne s'abandonne jamais l'humanité rachetée. L'Esprit de Dieu viendra au moment marqué dans sa miséricorde, et par l'Eglise, il ranimera la foi, il nous rendra la paix.

LES ANARCHISTES

Une circulaire du Garde des Sceaux

Paris, 23 décembre. — M. Antonin Dubost, garde des sceaux, ministre de la justice, adresse la circulaire suivante aux procureurs généraux :

« Les lois qui viennent d'être votées par les deux Chambres sont destinées à rendre plus efficaces les moyens qu'il est indispensable d'employer pour défendre la sécurité publique, menacée par de prétendues doctrines dont l'anarchisme poursuit la réalisation à l'aide des attentats les plus odieux.

« Le législateur a assimilé l'apologie du crime à la provocation, parce qu'en effet l'apologie d'actes criminels constitue, sous une forme détournée, une excitation à les commettre aussi dangereuse que la provocation directe.

« Les individus qui se rendront coupables des infractions énumérées ci-dessus, aussi bien que ceux qui auront provoqué des militaires à la désobéissance, seront placés sous le régime du droit commun au point de vue de la saisie des écrits et de l'arrestation préventive.

« Vous n'omettrez pas non plus de faire constater et de poursuivre les provocations à des militaires dans le but de les détourner de leurs devoirs et de l'obéissance. Dans des cas semblables, réprimer c'est défendre la patrie.

« Bénéficiant d'une trop longue impunité, des groupes anarchistes ont pu se constituer qui, reliés entre eux par une idée commune, se livrent à la préparation d'une série indéterminée d'attentats.

« Les dispositions nouvelles punissent à la fois l'association de malfaiteurs formée, quelle que soit sa durée ou le nombre de ses membres, et même toute entente établie dans le but de commettre ou de préparer des attentats contre les personnes ou les propriétés.

« L'article 266 permettra désormais d'appliquer aux condamnés la peine de la relégation.

« Tout individu qui détient, sans motifs légitimes, des engins de cette nature, est déjà justement soupçonné; mais la loi de 1871 n'avait pu prévoir tous les nouveaux moyens de destruction. Le nouvel article 3 permettra d'atteindre, non seulement la détention sans motif légitime et sans autorisation de tout engin ou de toute poudre fulminante, mais encore la détention sans motifs légitimes de toute substance quelconque manifestement destinée à entrer dans la composition d'un explosif.»

« Telles sont, monsieur le procureur général, les dispositions nouvelles que les Chambres ont introduites dans notre législation pénale pour vous mettre en état de concourir, d'une manière efficace, à la défense des institutions et de l'ordre. Vous les appliquerez avec résolution. Aucune infraction ne devra demeurer impunie. L'autorité administrative mettra au service de la justice tous les moyens dont elle dispose.

« Vous vous concerterez avec elle en toute circonstance, en vous pénétrant de cette idée qu'il n'y a de gouvernement véritable et que le gouvernement ne peut exercer une action féconde que si tous les services publics sont unis entre eux par une étroite solidarité. Je ne doute pas que l'accord ne soit facile entre des magistrats et des fonctionnaires, les uns et les autres dévoués à leurs devoirs et conscients de leur responsabilité.

« Dans le cas d'urgence ou quand les infractions seront évidentes, vous n'hésiterez pas à prendre l'initiative des poursuites, sauf à m'en référer chaque fois que l'affaire vous paraîtra l'exiger. Dans la plupart des cas, une prompte répression est seule véritablement utile. Vous veillerez, en conséquence, à ce que les poursuites soient toujours conduites avec la plus grande célérité, et vous provoquerez des sessions extraordinaires d'assises toutes les fois que cela vous paraîtra nécessaire.

« Le gouvernement espère que l'application énergique et persistante des lois nouvelles suffira pour mettre un terme à une propagande criminelle. Le pays attend de nous une protection efficace. Notre devoir est de la lui donner pour tous les moyens que les lois mettent à notre disposition.

« Recevez, etc.

« Le garde des sceaux, ministre de la justice,
« ANTONIN DUBOST. »

Une explosion près de Reims

Reims, 23 décembre. — Une explosion a eu lieu cette nuit à Loivre, commune industrielle voisine de Reims, chez le maire, M. Pierlot, courtier en tissus.

Une fenêtre a été brisée; il n'y a pas eu d'accident de personne.

On a trouvé un tube de cuivre long de 30 centimètres et d'un diamètre de 4 centimètres; une enquête est ouverte.

Reims, 23 décembre. — L'*Indépendant Rémois* a recueilli sur l'explosion dont la commune de Loivre a été, cette nuit, le théâtre, d'intéressants renseignements que nous résumons.

M. Pierlot, maire de Loivre et fabricant de tissus, occupe une trentaine d'ouvriers. Il est très estimé et ne se connaît pas d'ennemis, sauf peut-être parmi les quelques ouvriers qu'à des époques diverses, il s'est vu obligé de congédier.

Cette nuit, vers minuit, M. Pierlot fut réveillé par une formidable explosion; la fenêtre de sa chambre qui se trouve au rez-de-chaussée et donne sur la rue, était réduite en miettes et la chambre pleine de fumée. M. Pierlot et ses voisins, réveillés par l'explosion, se précipitèrent dans la rue, mais ne purent rien découvrir. Cependant un des voisins déclara avoir vu, au moment où, au bruit de l'explosion, il ouvrait sa fenêtre, un individu s'enfuir. Mais il n'en put donner le signalement.

Ce matin le parquet de Reims s'est transporté sur les lieux. Les premières recherches amenèrent la découverte d'un tube de cuivre, semblable à ceux qui sont employés aux conduites des chaudières et des machines à vapeur. Ce tube, long de 30 centimètres, qui était, ainsi qu'on a pu le constater, chargé de poudre ordinaire et non de dynamite, avait été placé sur l'appui de la fenêtre de la chambre de M. Pierlot. Heureusement au lieu d'éclater il s'était simplement, sous la force d'expansion de la charge, fendu en deux, ce qui explique que les dégâts aient été relativement peu importants.

On se trouvait de toute évidence en présence d'un attentat. Les soupçons se portèrent sur un nommé B..., ouvrier tisseur, récemment congédié par M. Pierlot, et qui est actuellement employé comme manœuvre dans une sucrerie de Loivre. Cet individu est connu pour ses opinions socialistes très avancées. Une perquisition opérée chez lui n'amena la découverte d'aucun objet suspect, sinon quelques numéros de publications anarchistes, le *Père Peinard*, la *Révolte*, etc., etc.

En revanche on découvrit, à la sucrerie où B... est employé, sous un amas de ferrailles, un tube de cuivre exactement semblable à celui qui a servi pour l'attentat et dont une des extrémités avait été fraîchement sciée.

A l'heure actuelle aucune arrestation n'est encore opérée. L'enquête continue.

L'attitude du journal anarchiste le « Père Peinard »

Paris, 23 décembre. — Le *Père Peinard* analyse en son style habituel les lois votées par la Chambre mais en ayant soin de ne faire, en aucune façon, l'apologie de l'attentat du Palais-Bourbon.

Arrestation à Paris de huit complices de l'anarchiste Marpeaux

Paris, 23 décembre. — La police de sûreté a procédé à l'arrestation de huit individus, complices de l'anarchiste Marpeaux, qui tua l'agent Colson en novembre dernier, et qui a, en outre, avoué dans un interrogatoire avoir tiré un coup de revolver sur M. Floquet au cours de la période électorale au sortir d'une réunion publique.

La dynamite en Bohême

Prague, 23 décembre. — A l'occasion de l'attentat à la dynamite dirigé contre le maison de l'avocat Wolf, la municipalité de Rakowitz (banlieue) a invité la population à assister les autorités compétentes dans la recherche des coupables.

Les maisons devront être fermées à la tombée de la nuit.

Différentes personnalités de cette ville ayant reçu des lettres de menaces anonymes, on a dû prendre toutes les mesures de précaution possibles pour prévenir de nouveaux attentats.

Les anarchistes en Espagne

Barcelone, 23 décembre, 9 heures. — L'anarchiste Codina avait été désigné pour lancer des bombes sur le passage du maréchal Campos le 24 septembre, mais le cœur lui manqua; il passa les bombes à Pallas qui lui reprocha sa couardise.

Rinaldi, livré par les autorités françaises, a été conduit hier à Barcelone.

La police de Séville a arrêté l'anarchiste Maiquez, porteur de cinq cartouches de dynamite. De nombreux pamphlets et papiers anarchistes trouvés chez Cerezuelo, arrêté à Huesca, prouvent sa participation à la fabrication des bombes de Barcelone.

Madrid, 23 décembre. — A Sada, province de la Coruña, une cartouche de dynamite a éclaté sous le portail de la maison d'un pharmacien.

Cette explosion a fait de grands dégâts matériels.

L'auteur de cet attentat est inconnu.

La propagande anarchiste par l'image

Londres, 23 décembre. — Les anarchistes de Londres viennent d'expédier aux compagnons de Paris un nombre considérable de portraits de Pallas, destinés à la propagande par l'image.

GRAVES ÉVÉNEMENTS A MADAGASCAR

Postes attaqués. — Nombreux tués et blessés. — 21 prisonniers. — Conduite héroïque d'un Français.

Marseille, 23 décembre. — Les journaux de Madagascar apportent les nouvelles suivantes :

Les Hovas ont dirigé tous leurs canons de batterie sur Manjakandriamombana où ils vont les mettre en batterie sur Tamatave.

A côté des pièces de chasse de l'Ambohimanga, les Hovas ont fait de nombreuses recrues.

De graves événements se sont produits dans le Boeni où les Fahavalo ont renouvelé leurs attaques contre les postes de l'exploitation Suberbie.

Le 21 octobre, plus de 250 brigands sont venus assiéger le poste du Mandratsy; ils ont tué 5 hommes et en ont blessé 7; ils ont fait 21 prisonniers; parmi les morts se trouve un Français, M. Silangue, de la Réunion.

Au nombre des prisonniers se trouvent aussi deux Français, MM. Destange et Dravel, qui ont été entraînés à pieds et la corde au cou; ces derniers cependant ont pu s'échapper durant une orgie des Fahavalo.

La conduite de M. Guilhaumes, aidé de quatre soldats indigènes, a été admirable, durant cette affaire, car ils ont tenu les bandits en échec; quoiqu'ils eussent fort peu de munitions, ils ont blessé plusieurs Fahavalo; on a fort remarqué que, durant l'action, les assaillants criaient aux Malgaches : « Retirez-vous, mais livrez nous les blancs ».

Il a été bien établi que le gouverneur général Hova, qui disposait d'un assez grand nombre de soldats, aurait pu intervenir efficacement en faveur des assiégés, mais il s'est volontairement abstenu.

Le poste de la maison française Rébut et Sarrante, de Mahela, a été saccagé avec la complicité des Hovas; un autre français M. Hannequin, qui exploite un poste dans la vallée supérieure de l'Ivoondra, a été victime d'un procédé semblable.

Le conflit entre les méthodistes anglais et les indigènes de Tananarive s'accentue. Il y a eu une bagarre sanglante dans les temples et de nombreux blessés.

Effa M. Ferrand, agent de résidence à Mananjara, a été insulté par les Hovas qui ont proféré des menaces à son égard et souillé les murs et les portes de sa résidence.

A la suite de ces faits, la colonie espère que le gouvernement prendra des mesures pour se faire respecter.

LE CONGRÈS INTERNATIONAL
DES ÉTUDIANTS SOCIALISTES

Genève, 23 décembre. — Hier matin, nous avons vu tour à tour défiler sur la petite scène un Bulgare, un Belge, deux Français, un Allemand, un Italien, un Roumain, un Suisse, un Arménien. Le Russe est toujours absent. L'Allemand, rédacteur à la *Volkstimme*, ancien candidat au Reichstag, sanglé dans une tunique noire d'officier, pareil à un militaire, a montré la force du parti socialiste en Allemagne, son grand nombre de journaux quotidiens — cent environ, — son influence dans les universités, sa puissance croissante.

Le Bulgare, tout jeune, imberbe, avec un léger accent, parle de la situation économique de son pays et tonne contre la puissance turque, qui a jeté pendant longtemps le paysan bulgare dans la misère. La Bulgarie est un pays agraire. Le paysan, force par sa pauvreté de recourir aux usuriers turques à des taux de 40 à 50 0/0 n'est qu'un propriétaire fictif. Sa terre est, en somme, en d'autres mains que les siennes.

Les impôts sont énormes et une crise économique terrible sévit sur le pays. Les Bulgares ont puisé les premiers principes socialistes dans la littérature démocrate russe, puis dans les livres d'Engels et de Karl Marx. Des cercles démocratiques ont été fondés partout. Les universités sont presque entièrement socialistes. Le gouvernement ayant voulu chasser un jeune étudiant socialiste d'une faculté, le directeur de cet établissement lui répondit qu'il n'avait alors qu'à fermer la faculté, tous les étudiants étant socialistes. La jeunesse bulgare a droit à une large part dans la propagande socialiste.

Le Roumain, grand, doué d'une forte moustache et d'une voix mielleuse, est très facétieux. Il a rallié pendant fort longtemps les socialistes de son pays et conclu en disant que les Roumains ont commencé par être anarchistes et sont maintenant collectivistes.

Le Belge, d'un air très bon enfant dans sa belle barbe blonde, nous apprend que le parti socialiste belge n'est pas ennemi des arts. Les conférences sont là-bas, toujours suivies de soirées musicales, de visites dans les musées, de discussions sur la peinture, la sculpture, la musique, etc. Les questions scientifiques sont portées dans les villes et les villages par des professeurs socialistes ; de la propagande est faite même dans les lycées, dès que des relenues ou des suppressions de jours de congé créent des sujets de mécontentement. Un journal de lycéens, le *Potache*, insère même des articles de propagande.

L'Italien a eu les honneurs de la journée. Tout jeune, parlant admirablement le français, il s'écrie : « Les Italiens ne sont pas libres, quoi qu'en disent leurs ministres. Ce sont des esclaves. Chez eux encore existe le fief et la puissance féodale qui en résulte. La force des étudiants socialistes chez nous réside dans ce fait que toutes les universités comptent deux ou trois professeurs socialistes qui font des conférences et activent la propagande de leurs élèves. »

A deux heures, le président lit des lettres d'excuses de Liebknecht et de M. Jaurès qui soulèvent de nombreux applaudissements.

Celle de Liebknecht est banale. Voici celle de M. Jaurès :

« Chers camarades,

« Je vous remercie de votre insistance et suis désolé de n'y pouvoir répondre. Je suis tout de cœur avec vous. Que la jeunesse nous aide, car le vieux monde de misère, d'oppression et de crime, se prépare à la plus aveugle et à la plus coupable résistance. » Jean JAURÈS ».

La première partie de l'ordre du jour portait sur la question suivante : « Le rôle du prolétariat intellectuel dans le mouvement socialiste. » Mais que doit-on entendre par prolétaire intellectuel? On n'a pas réussi à l'établir.

Le débat a été clos par cette phrase en rapport avec le sujet du débat : « Un ouvrier est un prolétaire dès qu'il est dépossédé de son instrument de travail. »

Un délégué a proposé l'établissement dans les centres universitaires de laboratoires expérimentaux de sociologie. Le mot laboratoire ne paraissant pas compris par le congrès, une discussion interminable s'est engagée sur sa signification exacte.

Comme les délégués, orateurs ou non, paraissaient épuisés, le président a passé à l'ordre du jour et a lu la dépêche suivante qu'il recevait à l'instant de Paul Lafargue : « Jeunes gens, travaillez, car votre œuvre sera féconde! » Voilà une déclaration qui ne compromettra guère l'ancien député de Lille!

L'EXPOSITION DE LYON

Le Conseil Supérieur de l'Exposition vient d'éditer une petite brochure de propagande, élégante et claire, qui contient, avec le programme et les règlements, un exposé dont nous demandons la permission de citer quelques extraits qui montreront comment la prochaine Exposition a été comprise et quel succès assuré l'attend :

« Il en est des Expositions industrielles comme de la publicité. Est-ce un bien, est-ce un mal? La question ne se pose même plus, elles sont devenues une nécessité universelle, comme l'envoi des voyageurs au loin, comme la distribution infinie de circulaires, de prospectus ou d'affiches. Elles sont une des formes les plus parfaites de la publicité commerciale, puisqu'elles mettent en rapport le consommateur et le producteur sur les lieux mêmes de la production. »

Après avoir ainsi démontré, par leur fréquence même, l'utilité des Expositions, le Conseil Supérieur indique que pour entreprendre une Exposition comme celle de 1894, tentative vraiment considérable de sage et féconde décentralisation, nulle autre ville ne pouvait lutter avec Lyon.

« Pour pouvoir rémunérer une pareille dépense par le concours des exposants et celui des visiteurs, il ne fallait pas moins qu'une grande ville comme Lyon, la vraie capitale industrielle de la France et incontestablement la capitale de toute la vaste et riche région du Sud-Est, aux portes de la Suisse, de l'Italie, de l'Auvergne, de la Bourgogne et du Dauphiné, à quelques heures des départements méridionaux et de la Méditerranée. Douze lignes ferrées convergent, par six grandes gares, vers cette cité exceptionnellement active que le Rhône et la Saône mettent en communication, par une voie économique avec toute la région du Sud, et que quatorze lignes de tramways ou de chemin de fer funiculaires arrivent à peine à desservir. Il est incontestable, que dans une ville pareille, au cœur de la grande ligne ferrée de Londres à Nice, le moindre événement, la moindre fête doit attirer et attire une affluence extraordinaire d'étrangers. A plus forte raison, il en sera de même quand il s'agira d'une grande Exposition où les éléments régionaux suffiraient à eux seuls pour constituer un attrait de premier ordre.

« Tout autour de la Ville, dans un rayon restreint, des sites admirables. L'Exposition fournira le prétexte pour aller les visiter ; ils justifieront les voyages, les déplacements et les frais qui en sont la suite. C'est toute la ligne de l'Est jusqu'à Saint-Denis d'Aoste : c'est Grenoble, Chambéry et les montagnes de la Savoie et du Dauphiné, la Grande Chartreuse, le lac d'Annecy, Genève, toute la rive française du lac Léman, lac du Bourget, Aix-les-Bains, les gorges du Fier, le Grand Revard, les rives gracieuses de la Saone, la descente si pittoresque du Rhône.

. . . . . .

« Peu de villes pourraient revendiquer, avec la même force, les mêmes avantages; et, parmi celles qui en auraient le droit combien pourraient présenter un groupement aussi merveilleux et aussi riche de toutes les industries ?

« C'est d'abord la soierie, où l'industrie française brille d'un éclat immortel et affirme son génie par une production qui n'existe dans aucun autre pays du monde. Les siècles, loin de l'épuiser, semblent lui donner des forces nouvelles, et la lutte ardente de l'étranger ne peut un seul instant arrêter son essor. Avec la soierie, toutes les industries annexes, au premier rang desquelles la teinture et l'impression. Puis c'est la métallurgie qui occupe à Lyon un nombre considérable d'ouvriers, et dont les produits estimés du monde entier accompagnent la soierie dans ses plus lointains voyages. La bijouterie lyonnaise n'est pas une des moins importantes industries de cette ruche laborieuse de 450,000 habitants où il n'y a ni oisifs, ni désœuvrés; où les traditions, respectées de père en fils, ont fait la famille forte et la maison puissante. La marque de la bijouterie lyonnaise est partout appréciée et fait concurrence même à Paris par la réputation sérieuse et solide qu'elle a acquise.

« Ce n'est pas seulement à Lyon qu'est concentrée une puissance industrielle de premier ordre. Les villes manufacturières de Tarare, Cours et Thizy, la Rubanerie de Saint-Etienne, la Ganterie de Grenoble, les Papeteries de l'Isère, de l'Ardèche et de la Savoie, les Forges et Chaudières de la Loire, de Firminy et de Saint-Chamond, celles de Saone-et-Loire, du Creusot, de Blanzy, etc.; tout fournit les éléments d'un succès certain, sans parler de l'Agriculture, de la Viticulture du Beaujolais, si justement renommée, et de l'Horticulture lyonnaise proprement dite, une des premières de France.

« Lyon est le centre d'une région trop industrielle pour que tous les exposants n'y trouvent pas la rémunération de leurs efforts par la conquête de nouveaux clients, par la création de nouveaux débouchés. Peut-être même, à ce point de vue, l'Exposition de Lyon sera-t-elle pleine d'agréables surprises et de féconds enseignements. Elle sera un rendez-vous plus intime du travail national; elle sera aussi conçue d'une façon peut-être plus rationnelle au point de vue du commerce et de l'industrie. Elle ne possédera pas ce mirage et cet état qui firent le charme de l'Exposition de 1889; mais le visiteur y trouvera plus sûrement ce qu'il cherche et le produit exposé sera vu plus sûrement à sa place et sera mis en valeur par ce fait qu'on n'ira pas trouver ailleurs qu'en lui-même l'attrait de l'Exposition.

« Pour tout résumer d'un trait, il suffit, si l'on veut bien faire comprendre la pensée maîtresse de l'Exposition de Lyon, de comparer l'Exposition de 1878 à celle de 1889. De l'avis de tous les intéressés, la seconde fut incontestablement plus magique et plus brillante, la première fut, peut-être, plus scientifique et plus utile.

« Il est impossible à aucune ville de rêver rien de pareil à l'œuvre grandiose de 1889 ; il n'est pas défendu de se rapprocher de celle de 1878; et c'est ce que la ville de Lyon a la légitime ambition et le juste désir de faire.

Nous donnons, ci-dessous les conditions d'admission, figurant aux articles 18 et 19 du règlement général, qui intéressent tout d'abord les industriels ou commerçants désireux d'exposer.

« Art. 18.— L'Administration de l'Exposition fera payer aux exposants un loyer pour la place qu'ils occuperont, mais elle prend à sa charge les frais de premier établissement des plantations, dallages ou planchers, ceux d'assurance du palais et des annexes comme il sera dit à l'article 31, ceux d'organisation et d'entretien sur place d'un service permanent pour les premiers secours contre l'incendie aussi bien que les frais du gardiennage général de jour et de nuit qui sera établi par ses soins, tant sous les galeries couvertes que dans l'enceinte du périmètre qui lui est concédé.

« L'admission des produits à l'exposition aura lieu aux conditions suivantes :

« 1° Un droit fixe de 25 fr. par exposant pour inscription de la demande;

« 2° Un droit proportionnel par unité de surface, établi suivant un tarif général applicable à tous les exposants et fixé ainsi qu'il suit :

« Le mètre superficiel dans les galeries closes..	50 fr.
« Le mètre superficiel sur muraille intérieure..	10 »
« Le mètre superficiel en plein air.....	6 »
« Le mètre superficiel en plein air avec faculté d'élever des constructions (1).....	15 »

« Art. 19. — Pour les emplacements à l'intérieur du Palais ou des annexes closes et couvertes de l'Exposition et occupant une surface supérieure à 40 mètres, il sera fait des réductions successives, et les espaces occupés en plus seront payés aux prix suivants :

« Par 10 mètres minimum en plus, le mètre	45	francs	»	»	»
	20	»	»	»	40 »
	30	»	»	»	35 »
	40	»	»	»	30 »
	50	»	»	»	25 »

« La moyenne du prix du mètre, calculée sur l'ensemble de l'emplacement, ne pourra jamais être inférieure à 30 francs.

« Des réductions analogues seront applicables aux emplacements occupés à l'extérieur, mais seulement à partir d'un minimum de 100 mètres à raison de 10 0/0 sur l'ensemble de l'emplacement par chaque série de 50 mètres occupés en plus, et sans que jamais le prix du mètre superficiel occupé puisse être inférieur à 10 francs et à 5 francs, suivant les catégories indiquées à l'article précédent.

« Un tarif spécial et un cahier des charges approprié seront établis en ce qui concerne les établissements destinés à la consommation ou à des industries diverses ».

(1) Le mètre superficiel ne donne droit qu'à 1 mètre de façade.

Les exposants qui, ayant acquis une surface horizontale se trouvent placés contre la muraille, pourront s'y élever gratuitement jusqu'à une hauteur de 3 mètres; au delà de cette hauteur, la surface occupée sera payée à raison de 10 francs le mètre.

NOUVELLES DU JOUR

Vol à Paris d'un sac de dépêches contenant 80.000 fr. de valeurs

Paris, 23 décembre.— Ce soir un sac de dépêches contenant 80.000 fr. de valeurs, expédié par un agent de change à la banque d'Alsace-Lorraine, a disparu, à la gare de l'Est, pendant le transbordement des colis chargés. On n'a aucun indice sur le voleur.

Le « Catéchisme du soldat ». — L'auteur, M. Charnay, et l'imprimeur M. Allemane, mandés chez M. Clément.

Paris, 23 décembre. — M. Charnay, auteur du *Catéchisme du soldat*, et M. Allemane, qui l'a imprimé, ont reçu l'ordre de se présenter dans le cabinet de M. Clément.

FEUILLETON DU 25 DÉCEMBRE. — N° 29.

LE MYSTÈRE D'UN HANSOM CAB

(MELBOURNE, AUSTRALIE)

Roman traduit de l'anglais avec l'autorisation de l'auteur

Par LÉON BOCHET

XXV

Brian reçoit une lettre

... La moitié des meurtres et des suicides sont dus à des accès temporaires de folie, continua Chinston et si une personne a une idée fixe, la folie qui couve en elle finira toujours par éclater tôt ou tard ; mais, cela va sans dire, il y a des cas où une personne, parfaitement saine d'esprit, pourra commettre un meurtre, sous l'impulsion du moment ; mais je considère une telle personne comme folle à ce moment-là : ce qui n'empêche pas qu'un meurtre peut être prémédité et perpétré avec le plus grand sang-froid.

— Et dans ce dernier cas », dit Frettby sans regarder le médecin, et en jouant avec son couteau à papier, « considérez-vous le meurtrier comme fou ?

— Oui. Il serait aussi fou qu'une personne qui en tuerait une autre parce qu'elle supposerait que Dieu le lui a ordonné. Seulement, il y aurait une méthode dans sa folie. Ainsi, par exemple, je suis convaincu que le meurtre dans le hansom cab, auquel vous avez été mêlé....

— Que le diable vous emporte, monsieur ! Je n'y ai pas été mêlé, interrompit Frettby, pâle de colère.

— Je vous demande pardon, la langue m'a fourché. Je pensais à Fitzgerald. — Eh bien ! je crois que le crime a été prémédité, et que l'homme qui l'a commis était fou. Il est, sans doute, bien tranquille maintenant, marchant et agissant au milieu de nous aussi sain d'esprit que vous et moi ; et cependant le germe de la folie est en lui, et, tôt ou tard, il commettra un autre crime.

— Comment savez-vous que ce crime a été prémédité ? demanda brusquement Frettby.

— Ce n'est pas difficile à deviner. Whyte était suivi, cette nuit-là, et quand Fitzgerald le quitta, l'autre était prêt à prendre sa place, vêtu comme lui.

— Ce n'est pas un argument, répliqua Frettby en regardant attentivement le docteur. Il y a des douzaines de personnes, à Melbourne, qui portent des habits de soirée, des paletots clairs et des chapeaux mous. Et tenez, moi, j'en porte presque toujours.

— Eh bien ! ce n'était peut-être qu'une coïncidence, dit le docteur un peu désarçonné, mais l'emploi du chloroforme ne laisse aucun doute. On ne porte pas généralement du chloroforme sur soi.

— Je ne pense pas. »

La discussion en resta là. Chinston procéda à l'examen de M. Frettby. Quand il l'eut terminé, son visage avait une expression de grande gravité, quoiqu'il cherchât à rassurer le millionnaire en se moquant de ses craintes.

« Vous êtes tout à fait bien, dit-il enfin. Les battements du cœur sont peut-être un peu faibles, mais c'est tout. Seulement, ajouta-t-il, évitez toute agitation. »

Comme Frettby remettait sa redingote, on frappa à la porte et Madge entra.

« Brian est parti, commença-t-elle. Oh ! je vous demande pardon, docteur. Mais, est-ce que papa est malade ?

— Non, non, mon enfant, non. Tout va bien. Seulement il faut qu'il évite les émotions »

M. Frettby se dirigeait vers la porte ; Madge, qui n'avait pas quitté le docteur des yeux, s'aperçut combien son visage était soucieux.

« Y a-t-il du danger ? dit-elle très bas, tout en suivant son père.

— Non, non, se hâta de répondre Chinston.

— Oui, il y en a ; je le sens. Dites-moi tout : je veux savoir. Cela vaudra mieux pour moi. »

Le docteur la regarda quelques instants, hésitant. Alors lui mettant la main sur l'épaule :

« Ma chère jeune lady, dit-il gravement, je vous dirai ce que je n'ai pas osé avouer à votre père.

— Quoi ? demanda-t-elle en pâlissant.

— Son cœur est en mauvais état.

— Et il y a grand danger ?

— Oui, un grand danger. Dans le cas d'un choc soudain.... Il hésita.

— Eh bien ?

— Il tomberait probablement foudroyé.

— Mon Dieu ! »

XXVI

Kilsip a une théorie personnelle

M. Calton était dans son cabinet, lisant une lettre qu'il venait de recevoir de Fitzgerald et qui, à en jugerparle sourire qui s'épanouissait sur son visage, semblait le satisfaire.

« Je reconnais, écrivait Brian, que maintenant que vous avez pris cette affaire en mains, vous ne vous arrêterez qu'après avoir tout découvert, et comme je désire qu'on n'en parle plus, je prendrai les devants et vous révélerai tout.

« Vous êtes dans le vrai en conjecturant que je sais quelque chose qui conduirait probablement à la découverte du meurtrier de Whyte ; mais quand je vous aurai dit mes raisons de garder une telle chose secrète, vous ne me blâmerez pas, j'en suis certain.

« Faites bien attention, je ne dis pas que je sais positivement qui a commis le crime ; j'ai seulement des soupçons, de très forts soupçons. Et plût au ciel que Rosanna Moore fût morte avant de me parler ! Cependant, je vous révélerai tout, et ce sera à vous de juger si j'ai eu raison de garder le silence.

« J'irai vous voir la semaine prochaine ; et alors vous saurez ce que m'a appris Rosanna Moore, et vous me plaindrez ; oui, mon cher ami, car je suis bien à plaindre ! »

« Très extraordinaire », pensa Calton en se renversant dans son fauteuil, comme il achevait la lecture de cette lettre ; « va-t-il me dire que c'est lui qui a tué Whyte et que Sal Rawlins s'est parjurée pour le sauver ? Non, c'est absurde. En ce cas, elle serait revenue plus tôt et n'aurait pas risqué jusqu'au dernier moment de le laisser pendre. Quoique, en général, je ne m'étonne jamais de rien, je crois bien que ce que Brian va m'apprendre me surprendra considérablement. Jamais je n'ai rencontré d'affaire aussi extraordinaire, et, selon toute apparence, nous n'en savons pas encore le fin mot. Après tout, la vérité est quelquefois plus étrange que la fiction. »

Un coup discret fut frappé à la porte.

« Entrez ! » dit Calton.

La porte s'ouvrit et M. Kilsip se glissa dans le